



## **Commission des Finances et du Budget**

### **Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023**

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 13 décembre 2021, du 30 juin 2023 et des 17 et 24 juillet 2023
2. Échange de vues avec le Directeur de Luxembourg for Finance (LFF)

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Paul Galles remplaçant Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Pim Knaff remplaçant M. Gilles Baum, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. Nicolas Mackel, CEO de Luxembourg for Finance (LFF)  
M. Simon Gorbutt, Deputy CEO de LFF

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché

\*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 13 décembre 2021, du 30 juin 2023 et des 17 et 24 juillet 2023**

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. **Échange de vues avec le Directeur de Luxembourg for Finance (LFF)**

Après quelques mots d'introduction du Présent de la Commission des Finances et du Budget, le CEO de LFF présente le document repris en annexe en y apportant les précisions suivantes :

Page 2 : En décembre 2022, l'effectif de la place financière comportait environ 67.422 personnes (sur base des rapports annuels de la CSSF et du CAA), ce chiffre représentant une augmentation d'environ 1.900 emplois en un an. Il est rappelé qu'il devient de plus en plus difficile pour la place de trouver le personnel qualifié dont elle a besoin.

La place compte 119 banques, un chiffre en régression en relation avec la consolidation au sein du secteur bancaire, avec la transformation de certaines filiales en succursales et avec la simplification de certaines structures pour baisser les coûts.

Les avoirs sous gestion atteignent 5.244 milliards d'euros, montant en baisse en raison de sorties nettes de capitaux (net outflows), surtout vers l'Irlande.

Page 6 : Le Luxembourg regroupe 34% des actifs sous gestion européens investis dans des fonds qui respectent les exigences de publication d'informations de l'article 8 du règlement SFDR<sup>1</sup> (fonds article 8) et 53% de ceux investis en fonds article 9. Ces parts de marché soulignent la crédibilité du Luxembourg dans ce secteur.

Les fonds sont classés en trois catégories distinctes, désignées par le nom de l'article de la réglementation SFDR qui s'applique dans chaque cas : Les fonds classés article 6 sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact (donc sans objectif de durabilité). Les fonds classés article 8 sont des fonds qui ont pour objectif la durabilité, mais qui ne sont pas soumis à des critères de durabilité contraignants (light green). Les fonds classés article 9 comprennent les produits ayant un objectif d'investissement durable ou un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (dark green).

Page 7 : Le « return on equity » du secteur bancaire se situe à 4,16%, en deçà de la moyenne européenne de la rentabilité du secteur qui s'élève à 7,3%. Cette profitabilité amoindrie est, entre autres, liée aux coûts élevés auxquels doit faire face le secteur, à la nature des activités des banques et au fait que les garanties sont plus élevées au Luxembourg (ratio de solvabilité Common Equity Tier1 (CET1) de 21,56%) que dans les États membres (CET1 de 15,45%).

Page 11 : La « Bank of London » vient de demander une licence bancaire européenne auprès de la CSSF et de la BCE ; la procédure d'obtention de cette licence prendra un certain temps.

Les entreprises énumérées à la page 11 de la présentation témoignent d'une évolution positive du secteur financier, même s'il n'est évidemment pas possible de comptabiliser le nombre d'entreprises qui ont renoncé à s'établir au Luxembourg. Il est un fait que le Luxembourg perd des parts de marché au niveau des fonds (en raison des « net outflows ») et que certains acteurs du secteur financier s'implantent dans d'autres places financières plus attractives, ces derniers temps en particulier à Paris. En effet, la France a instauré un régime d'impatriés extrêmement attractif (défiscalisation jusqu'à 50% du revenu sur 9 ans) au cours des dernières années.

Il devient urgent qu'au Luxembourg le monde politique réalise que des mesures favorisant la compétitivité de l'économie luxembourgeoise doivent être prises dans les meilleurs délais. Ces mesures peuvent être de nature fiscale, mais pas seulement.

### **Échange de vues :**

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

- En réponse à une question de M. François Benoy concernant la comparaison entre le Luxembourg et la Suisse, le CEO de LFF explique que le Luxembourg est souvent critiqué pour les coûts élevés qu'y représentent certaines activités. Or, au Luxembourg et contrairement au cas de la Suisse, le secteur financier est surtout actif dans le back office et le middle office, mais pas dans le front office, niveau auquel sont prises les décisions stratégiques importantes. Les activités de back et de middle office se situant à un niveau inférieur dans la chaîne de valeurs, leurs coûts élevés sont plus difficilement acceptés que des coûts similaires appliqués en Suisse à des activités placées à un niveau supérieur dans la chaîne de valeurs. Il devient dès lors stratégiquement essentiel que les activités réalisées au Luxembourg montent dans la chaîne de valeurs. Pour cela, il s'agira d'attirer les décideurs et d'autres profils spécialisés vers le Luxembourg, entre autres par le biais de mesures fiscales en leur faveur.
- Les avoirs placés dans des fonds article 8 au Luxembourg représentent un montant total de 2,194 milliards d'euros (sur un total de 5,2 milliards d'euros) (voir page 6 de la présentation en annexe).
- La bourse de Luxembourg (LuxSE) a créé « Luxembourg green exchange (LGX) » en 2016 déjà et a, depuis, acquis une très grande crédibilité dans le secteur des obligations vertes en raison des standards et contrôles rigoureux mis en place dès le début. Les émetteurs de dette durable les plus importants au niveau mondial ont ainsi rapidement recouru aux services de LGX. Les bourses de Londres et Paris sont en train de renforcer leur position concurrentielle dans ce domaine d'activité.
- Suite à une intervention de M. Laurent Mosar, le CEO de LFF assure que la conformité (compliance) dans le secteur bancaire est une réalité aux effets positifs, et ce d'autant plus qu'elle a contribué à la création d'un certain nombre d'emplois dans le pays et que certains groupes bancaires ont même établi leur centre de compétences en la matière au Luxembourg. Il est cependant vrai que cette activité requiert des compétences pointues et qu'il est difficile de trouver et d'attirer les talents nécessaires au Luxembourg, d'où l'impératif de trouver des solutions au problème du logement, entre autres.
- Le CEO de LFF précise que la perte de parts de marché par le Luxembourg dans le domaine des fonds d'investissement touche surtout la catégorie des fonds indiciels ETF (exchange-traded funds). L'Irlande présente un avantage compétitif de taille par rapport au Luxembourg en lien avec son accord de non double imposition avec les États Unis. Il appartient dès lors au Luxembourg d'améliorer son attractivité dans le secteur des fonds, sans renoncer à la taxe d'abonnement, mais éventuellement en modulant davantage les taux : il serait ainsi envisageable de prévoir un taux zéro pour les « ETF actifs » (M. Sven Clement est d'avis que ce terme est inapproprié et qu'il devrait être remplacé par celui de « fonds indiciels actifs ») ou de simplifier les critères pour l'application des taux réduits aux fonds investissant dans des activités économiques durables. Quant à la question de M. Mosar s'il serait utile d'agir au niveau de l'IRC, il est précisé que le taux de l'IRC atteint 25% au Luxembourg et se situe ainsi au-dessus de la moyenne européenne et de celle de l'OCDE (l'Irlande applique un taux de 12,5%). Il serait donc effectivement concevable de ramener ce taux vers le taux moyen européen au cours des prochaines années. Il est en tout cas essentiel que le prochain accord de coalition (dans le cas d'une coalition) comporte un message positif et clair à l'égard de l'industrie des fonds.
- M. Mosar constate que le secteur financier de l'UE doit aussi se défendre contre la concurrence des pays tiers dont notamment le Royaume Uni et la place financière de Londres. Il donne à remarquer que même si le secteur financier est officiellement exclu de la réglementation sur les chaînes d'approvisionnement (devoir de vigilance en matière de droits humains et d'environnement), cette dernière aura tout de même des répercussions non-négligeables sur ce secteur.

Le CEO de LFF signale que la place financière de Londres est toujours à la recherche de son positionnement post-Brexit (et devra probablement procéder à une hausse de ses taxes l'année prochaine), alors que la place financière de Paris est en train de renforcer sa compétitivité.

Tous les acteurs partagent l'objectif visé par la réglementation imposant un devoir de vigilance en matière de droits humains et d'environnement ; le secteur financier agit déjà dans le sens de cet objectif par le biais du cadre réglementaire auquel il est soumis et qui inclut, entre autres, les obligations de « sustainability risk reporting » découlant de la « sustainable finance disclosure regulation (SFDR) ». Il serait contreproductif d'imposer des obligations supplémentaires au secteur financier.

\*

Le Président de la Commission des Finances et du Budget remercie les membres de la Commission, ainsi que les secrétaires-administrateurs pour la bonne collaboration au sein de la Commission au cours des dernières années.

Luxembourg, le 28 septembre 2023

Annexe :

Présentation powerpoint de LFF - Financial sector update

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**